

COM(2021) 643 final LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 octobre 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne la nomination du directeur du secrétariat de la Communauté de l'énergie

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes